

***Les nouvelles dimensions du politique,
Relations professionnelles et régulations sociales***

Laurent Duclos, Guy Groux, Olivier Mériaux (dir.),
L.G.D.J., Lextenso éditions, coll. « Droit et Société », 2009, (*Recherches et Travaux* 19),
307 p.

Issu d'une table ronde, « Le politique et la dynamique des relations professionnelles », organisée dans le cadre du 8^e congrès de l'Association française de science politique à l'Institut d'études politiques de Lyon en septembre 2005, l'ouvrage n'est pas une simple addition des textes présentés à l'occasion, fût-ce par des auteurs de qualité, c'est un vrai livre relatif à une vraie question qui est celle des rapports entre relations professionnelles et politique. Les contributions retenues ont fait l'objet d'une sélection rigoureuse et elles ont été revues et corrigées en profondeur. Il convient donc de saluer le travail soigné d'édition réalisé par les responsables de la publication, ce qui explique aussi certainement l'important délai de réalisation. Encadrés par une introduction copieuse qui vise à préciser l'enjeu de la recherche – saisir les nouvelles modalités d'articulation entre démocratie sociale et démocratie politique – et une conclusion qui tire les leçons du travail engagé, les treize chapitres rédigés par des chercheurs confirmés sont répartis de manière équilibrée en quatre parties qui déclinent un plan précis et analytiquement fondé. Chaque partie est elle-même ouverte par une introduction et une discussion des chapitres par des auteurs de référence. C'est, du point de vue de la structuration du travail, simple, robuste, efficace.

À l'origine du livre, une conviction et un paradoxe qui expriment les raisons et l'ambition d'un programme de recherche et assurent à l'ensemble des textes son intérêt et sa spécificité. La « conviction » est que le domaine des relations professionnelles est particulièrement illustratif des modalités actuelles de la régulation politique dont il ne peut être dissocié et que son étude peut être, en retour, particulièrement utile à la compréhension de ces formes nouvelles de régulation. Si la question de la participation des intérêts sociaux à la régulation politique n'est pas nouvelle et se pose avec de plus en plus d'acuité, le « paradoxe » est que son intelligibilité est clairement freinée par l'enfermement des sciences sociales dans des logiques disciplinaires qui limitent la portée des analyses produites et nuisent à l'appréhension du phénomène dans la diversité de ses dimensions. Les auteurs responsables de la publication essaient en conséquence de construire et de mettre en avant un socle commun à partir duquel il serait possible d'élaborer un cadre théorique plus apte à rendre compte des rapports entre relations professionnelles et politique. La question démocratique est bien l'arrière-plan auquel viennent s'adosser toutes les réflexions développées dans la mesure où la démocratie ne saurait être que politique et l'exercice de la démocratie ne saurait non plus se cantonner dans le seul monde politique *stricto sensu*. De ce point de vue, la régulation politique ne peut faire abstraction des autres régulations sociales, au premier rang desquelles celles qui visent à articuler les dimensions professionnelles. Se situant dans le sillage de Jean-Daniel Reynaud, l'introduction entend clairement montrer que la régulation ne peut se penser en dehors d'une activité de production de règles, pour autant elle est conduite à prendre ses distances par rapport à ce dernier dans la mesure où il lui est justement reproché de ne pas avoir suffisamment ancré son travail dans une réflexion élargie sur la démocratie. Du même coup, les auteurs sont amenés à rappeler que les relations professionnelles sont aussi affaire de délibération au sens où il y est bel et bien question de débat autour de principes de justice. En ce sens, les régulations sociales sont très généralement conçues comme le produit de délibérations. Ainsi, pour résumer, la participation qui incarne la démocratie relève de l'élaboration de règles qui sont autant l'expression que l'occasion de délibérations. Cela vaut aussi bien pour la démocratie politique que la démocratie sociale.

Au fond, cette orientation de recherche ne fait que dessiner sur un objet particulier, les relations professionnelles, une double perspective qui est celle des sciences sociales comme sciences empiriques : si elles ont à rendre compte de la réalité sociale, l'expliquer et la comprendre, elles ont aussi à produire les cadres théoriques susceptibles de rendre possible cette activité de recherche. Ce sont là les deux niveaux d'analyse, analytiquement distincts mais forcément complémentaires, qui traversent le livre et lui fournissent son plan. Le thème est bien celui du rapport entre relations professionnelles et politique tant du point de vue des concepts et théories à mobiliser pour en mieux penser le rapport que de la démarche empirique d'analyse.

Le travail donne lieu à un plan en quatre parties qui est en réalité bien plus un plan en deux parties qui se subdiviseraient chacune en deux sous-parties selon une division qui reflète assez largement la double préoccupation précédemment soulignée. L'ouvrage est porté tout d'abord par une volonté d'approfondissement et de construction d'un objet empirique dont la dimension historique est déterminante (1^{re} partie : « L'enracinement historique des systèmes de relations professionnelles et de leur rapport au politique »), mais dont la mise en valeur passe par une réappropriation des cadres théoriques (2^e partie : « Les cadres théoriques revisités »). Il est ensuite guidé par un effort de recherche empirique qui permet de mettre au jour les relations complexes qui se nouent aujourd'hui entre les relations professionnelles et certaines politiques publiques fort éloignées *a priori* des relations professionnelles *stricto sensu*, mais très influencées par le modèle du paritarisme qui leur est inhérent, qu'il s'agisse des politiques de la santé, de la famille ou du logement (3^e partie : « Politiques publiques et relations professionnelles : dépendances croisées »). Quant à l'étude du dialogue social (4^e partie : « Le dialogue social comme instrument d'une action publique négociée), elle constitue une excellente introduction au développement d'un instrument d'une action publique négociée qui se développe à des niveaux d'intervention divers selon des échelles territoriales variées, du local à l'Europe. La dynamique de production des règles peut ainsi se saisir dans une multiplicité de lieux, mais aussi dans des perspectives d'analyse qui ne sont guère éloignées des travaux actuels de la sociologie politique de l'action publique.

La conclusion vise enfin à constater que les relations professionnelles ne sauraient s'enfermer dans une spécificité quelconque, et que, si autonomie il y a, elle ne saurait se muer en indépendance. De ce point de vue, l'étude des relations professionnelles ne peut éviter de se poser la question de l'État dans un monde où celui-ci a perdu sa centralité, concurrencé par des institutions supranationales tout autant qu'infranationales avec la poussée en France, comme ailleurs, des collectivités territoriales. D'autant que la multiplicité des régulations sanctionne la fin d'un modèle intégré qui dessinait un jardin à la française des relations professionnelles, probablement plus imaginé que réalisé, pour une compétition des modes de régulation qui passe aussi par une mise en concurrence des types de légitimités et des modes de justification. Une telle situation est à l'évidence liée à une « pléistocratie » (en référence à la célèbre formule de Jean-Daniel Reynaud, in Reynaud J.-D., *Les règles du jeu, l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1989), que les mécanismes de différenciation sociale ont produit empêchant de croire à un intérêt général qui puisse résulter d'autre chose que d'une logique d'ajustement mutuel que d'autres appelleraient une logique de compromis. De ce point de vue, la conclusion montre l'extrême proximité de raisonnement avec la science politique, mais aussi l'adoption d'un paysage commun marqué par une multiplicité d'acteurs au statut et aux enjeux divers, se situant à des niveaux d'action différents et couvrant des territoires hétérogènes. De ce point de vue, la sociologie des relations professionnelles apporte plus, me semble-t-il, une confirmation des thèses les plus habituelles de la science politique qu'elle ne renouvelle véritablement le débat. En même temps, cet apport reste essentiel dans la mesure où il montre que les caractéristiques propres à l'action publique sont bien plus générales qu'on ne pouvait le supposer.

Il serait fastidieux tout autant qu'irréaliste de reprendre tous les chapitres ; il m'a semblé préférable d'en restituer le cadrage général comme le projet d'ensemble afin d'en marquer

plus précisément la portée. C'est à ce niveau de généralité que j'en resterai, du même coup, pour évoquer les points qui me paraissent les plus importants à discuter. Comme souvent, dans les ouvrages collectifs, la qualité des parties ne fait pas nécessairement la qualité du tout. Si les chapitres sont généralement très éclairants et particulièrement aboutis, comme souvent en pareils cas on voit qu'il est difficile de toujours les enserrer dans un cadre véritablement commun ainsi qu'il est suggéré en introduction. Il y a probablement quelque excès à vouloir ranger tous les chapitres comme s'ils relevaient d'un cadre interrogatif et problématique commun. Ceci est d'autant plus vrai que l'introduction elle-même peine à accoucher d'une problématique solidement construite pour la rendre pleinement convaincante. Les liens entre démocratie, régulations et délibérations méritent encore d'être affinés pour faire office de modèle d'intelligibilité des relations professionnelles dans leur rapport au politique. Produits *a posteriori*, ils ne parviennent pas toujours à rendre compte de la réalité du travail d'analyse dont sont porteurs les différents chapitres. D'où une introduction qui, quel que soit son intérêt, demeure quelque peu flottante dans l'affirmation d'une thèse dont l'ouvrage aurait été l'illustration et la démonstration. De ce point de vue, on peut regretter que bien des éléments de la conclusion, particulièrement claire et informée, relèvent plus de l'introduction que d'une conclusion proprement dite. S'ils avaient été clairement présentés en introduction, ils auraient sans doute permis de mieux préciser le programme de recherche dont le travail réalisé est véritablement porteur. Du même coup, l'ambiguïté du titre apparaît comme le reflet d'une difficulté à cadrer véritablement et l'enjeu et la portée de l'ouvrage. Disons-le sans ambiguïté, le titre est source de confusion au sens où on a du mal à comprendre en le lisant quel est le contenu même de l'ouvrage et sa portée. De plus, il n'y a pas de lien significatif entre le titre et le sous-titre : si le titre fait penser à un ouvrage de sociologie politique, et alors on peut regretter que soit perdu le lien avec les relations professionnelles, le sous-titre évoque des thèmes qui sont généralement étrangers au monde du politique. Ce flottement est d'autant plus regrettable qu'on peut, je crois, et à bon droit, restituer très précisément l'enjeu du livre à la lecture de l'introduction et la conclusion. Oui, il y a de bonnes et solides raisons à croiser l'étude des relations professionnelles et celle du politique.

Les relations professionnelles ont toujours entretenu des relations serrées avec le politique. Pour une raison simple tout d'abord, leur institutionnalisation relève du politique et leur degré d'institutionnalisation est une bonne clé de lecture des modalités mêmes de construction étatique. Ralf Dahrendorf avait montré dans un livre ancien et désormais classique qu'une des fonctions de l'institutionnalisation des relations collectives de travail était en effet d'éviter la superposition du conflit industriel et du conflit politique¹. L'intensité du conflit de classes reposait en fait sur le degré de superposition du conflit industriel et du conflit politique. L'institutionnalisation des conflits visait ainsi moins la suppression du conflit social que sa régulation. C'est bien l'insuffisante institutionnalisation des rapports collectifs de travail qui donne du même coup la signification et la portée politique des vagues de grève en France comme l'ont brillamment illustré Shorter et Tilly². Si la régulation du conflit suppose sa reconnaissance, elle présuppose l'organisation effective des groupes d'intérêts de même qu'un accord sur des règles du jeu susceptibles de fournir le cadre à l'intérieur duquel se dérouleront les relations. C'est ainsi que se sont développés les systèmes de relations professionnelles avec la conséquence d'avoir du même coup produit leurs propres spécialistes. Au bout du compte, l'institutionnalisation des relations collectives de travail a aussi produit l'institutionnalisation de la spécificité des regards disciplinaires qui en ont pris en charge l'étude. Dès lors, définir l'objet d'étude à partir de la réalité empirique et s'en tenir aux catégories qu'elle propose conduit à construire un champ d'analyse en termes de catégories concrètes et devenir l'otage de l'activité institutionnelle « en établissant des catégories comme synonymes des institutions réelles, les problèmes pratiques des institutions deviennent les problèmes de la discipline » pour citer une belle formule de Martin Landau³.

¹ R. Dahrendorf, *Classes et conflits de classes dans la société industrielle*, Paris, Mouton, 1957.

² E. Shorter and C. Tilly, *Strikes in France, Nineteen Thirty to Nineteen Sixty-Eight*, Cambridge University Press, 1974.

³ M. Landau, *Political Theory and Political Science, Studies in the Methodology of Political Inquiry*, New York,

Et c'est bien ce que regrettent les auteurs du livre qui rappellent comment les auteurs les plus classiques, on pense aux Weber, se refusaient à dissocier démocratie politique et démocratie sociale. Pourtant, cette réalité empirique et historique n'a guère donné lieu à une véritable prise en compte de leurs rapports. La science politique dilue traditionnellement les relations professionnelles dans l'étude des groupes d'intérêt quand les sociologues du travail ignorent le plus souvent le politique. Du point de vue des sciences sociales, rarement l'objet des relations professionnelles a pu véritablement forger leur articulation. Et ce n'est pas un hasard si le néo-corporatisme est si présent dans l'ouvrage, car cette construction théorique dont on ne peut guère prétendre l'unité est le seul vrai moment d'un rapprochement historique qui a conduit à ne pas dissocier les relations professionnelles de l'étude du politique. On regrettera cependant que l'attention accordée au néo-corporatisme n'ait pas conduit à distinguer plus nettement les différents niveaux d'analyse auxquels ressortit l'étude du phénomène. Si le corporatisme est une notion chargée d'histoire qui rend son maniement souvent délicat, le néo-corporatisme, au-delà de son impossible unité, renvoie très clairement à un moment singulier de la trajectoire des *welfare states* européens en même temps qu'il rend compte d'un phénomène sociologique de portée plus générale que Selznick avait magnifiquement illustré dans son livre *The Tennessee Valley Authority and the Grass Roots* dans la mise au jour des mécanismes de coopération entre une organisation et son environnement conduisant ainsi à un conflit de légitimité⁴.

C'est au fond la recherche d'un nouveau rendez-vous qui anime les auteurs, tout au moins ceux qui ont assuré la direction de l'ouvrage. La sociologie des relations professionnelles peut ainsi se faire « sociologie politique » ou contribuer à enrichir la sociologie politique par les analyses qu'elle est susceptible de proposer d'une réalité qui relève du politique ou de mécanismes en jeu dans le fonctionnement de la sphère politique. La perte de centralité de l'État et l'extension du système politique offrent des exemples très significatifs dans le livre d'un tel intérêt. S'il est utile de penser les relations entre relations professionnelles et pouvoir politique, inversement il est utile à une sociologie politique de comprendre les mécanismes à travers lesquels se gèrent certaines fonctions importantes de nos sociétés modernes comme celles qui visent à la prise en compte et l'articulation des intérêts. En un sens, la logique des systèmes de relations professionnelles a étonnamment préfiguré le devenir de la gestion publique. L'intérêt de tels systèmes vient bien de ce qu'ils mettent au cœur de leur fonctionnement la régulation explicite d'acteurs autonomes mus par des intérêts divergents, voire contradictoires, à travers des procédures et des processus de négociation visant à l'élaboration d'un ordre dynamique par l'imposition de principes et de règles toujours en mutation, jamais figées. Or, la gestion publique est de plus en plus le fait de configurations complexes d'enjeux et d'acteurs multiples sur des territoires toujours spécifiques qui interdisent des modes de gestion trop mécaniques et trop standardisés. On regrettera du même coup un défaut déjà présent dans l'ouvrage de Commaille et Jobert souvent cité que le concept de régulation reste lui-même d'un usage peu stabilisé⁵. À l'évidence, l'influence des travaux de Jean-Daniel Reynaud est suffisamment forte pour renvoyer l'activité de régulation à la production de règles, pour autant le terme de régulation est aussi utilisé de manière plus lâche comme activité d'articulation d'intérêts divers sans plus de précision. Il eût été utile que, dans un cadre aussi précis que celui des relations professionnelles, les auteurs produisent une intelligence plus nette des mécanismes à l'œuvre dans l'activité de régulation.

Porté par la conviction forte et justifiée que les relations professionnelles sont source d'enseignements pour décrire et comprendre les nouveaux cours de la régulation politique, un tel travail permet utilement de mettre au jour l'ambiguïté française du rapport du politique et

The Mac Millan Company, 1972.

⁴ P. Selznick, *TVA and the Grass Roots, A Study in the Sociology of Formal Organization*, Harper Torchbooks, New York, 1966.

⁵ Commaille J. et B. Jobert (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, L.G.D.J, coll. « Droit et Société », 1998.

de la démocratie sociale. C'est l'objectif du livre présenté ici que de s'affranchir d'une vision « spécialisée » des relations professionnelles et de rappeler du même coup qu'une sociologie des relations professionnelles est inévitablement une sociologie « politique » pour une double raison : la place des relations professionnelles est une question politique et leur déploiement n'est pas sans conséquence sur le politique lui-même. Certes, on peut toujours se demander si le balancier ne va pas plus vers une sociologie politique des relations professionnelles que vers une sociologie des relations professionnelles s'affichant comme une sociologie du politique. Mais ne boudons pas notre plaisir, écrit avec clarté et rigoureusement construit, l'ouvrage est important tant par les réponses qu'il apporte que par les questions de recherche qu'il ouvre largement à travers un dialogue entre les disciplines que l'on aimerait plus fréquent.

Patrice Duran
École Normale Supérieure de Cachan
Institut des Sciences sociales du Politique